



# 148<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE de la SMP

**Mardi 7 janvier 2025 à 19h00**

**Gymnase Raymond Dot, 2 allée des sports Ile de Puteaux.**

**Tous les adhérents sont conviés à participer et à voter lors de l'assemblée générale du mardi 7 janvier 2025 à 19h00.** Pour le jeune de moins de 16 ans, le vote doit être effectué par son représentant légal\*.

**Il est essentiel pour la vie de l'association d'avoir votre participation.**

Vous êtes dans l'impossibilité de venir, vous pouvez faire votre retour par mail à l'adresse [contact@smputeaux.com](mailto:contact@smputeaux.com)

Ordre du jour :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Rapports techniques
- Renouvellement des membres du Comité de direction : tout nouveau membre sera le bienvenu afin d'alléger le travail de chacun et participer à la direction de la SMP

---

En cas d'absence **Procuration** (à transmettre à la SMP au plus tard le jour de l'AG)

Courrier ou mail : [contact@smputeaux.com](mailto:contact@smputeaux.com)

Je soussigné(e) nom : \_\_\_\_\_ prénom : \_\_\_\_\_

Adhérent (e) ou représentant légal d'un adhérent de la SMP Gymnastique et Danse,  
donne procuration à Mme ou M. \_\_\_\_\_ Adhérent à l'association, pour voter ou agir en mon lieu et  
place à l'Assemblée Générale qui doit avoir lieu le mardi 7 janvier 2025.

Fait à Puteaux, le \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent (ou représentant légal) qui donne procuration  
Mentionner "bon pour pouvoir"

---

**Acte de candidature\*\*** (à transmettre à la SMP avant le 7 janvier 2025)

Courrier ou mail : [contact@smputeaux.com](mailto:contact@smputeaux.com)

Je soussigné nom : \_\_\_\_\_ prénom : \_\_\_\_\_ né(e) le \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_

Adhérent (e) depuis le \_\_\_\_\_ - ou représentant légal de \_\_\_\_\_, adhérent(e) de la SMP -

Déclare me porter candidat au Comité de Direction de la SMP.

Fait à Puteaux le \_\_\_\_\_

Signature du candidat \_\_\_\_\_

\* Art 3 : Si la cotisation d'un mineur de moins de seize ans a été réglée par son représentant légal, celui-ci est considéré de facto membre actif de l'association en lieu et place du dit mineur, notamment pour ce qui concerne ses droits en Assemblée Générale.

\*\* Art.8 Est éligible au Comité de Direction toute personne de nationalité française ou étrangère, conformément aux règlements de la communauté européenne, âgée de dix-huit ans au moins au jour de l'élection, membre de l'Association depuis plus de six mois, à jour de ses cotisations et assurée.